

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

25 septembre 2023

### NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

### OBJET :

#### **Ouverture d'un emploi D'ingénieur Chargé de missions**

L'an deux mille vingt et trois (2023), le vingt-cinq septembre (25) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 12 septembre 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Yves GERLOT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Était présent le membre suppléant : Liliane MARTIN (Suppléant de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Étaient représentés :

Philippe CAPLAT (Pouvoir à Mme COUTIER), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr COURTEAUX), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Pascal LEFORT (Pouvoir à Julien VALENTIN), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr PERROT), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir Mme BOUTILLAT)

Étaient excusés : Augustin DELAVENNE,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Le Président informe les membres de l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois/postes nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes pour :

- Assister la Direction dans les analyses techniques,
- Assister la Direction dans la formalisation technique des résultats d'analyses et de négociations,
- De piloter et coordonner le service « technique »,

Le Président propose aux membres de l'assemblée la création d'un emploi d'ingénieur chargé de missions à temps complet à compter du 01/10/2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant des grades suivants :

- Les grades d'INGENIEURS,
- Les grades de technicien principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup> classe.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la technicité du poste nécessite une personne qualifiée avec un niveau d'étude minimum d'ingénieur / Bac + 5 Diplômé dans un domaine en relation avec le traitement des déchets, une expérience minimum de 3 ans dans le domaine de la gestion de projets sera demandée.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis entre l'indice majoré 578 et l'indice majoré 821.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré :

**ADOpte**, à l'unanimité, l'ouverture du poste Ingénieur Chargé de missions tel que décrit ci-dessus, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

**Autorise**, à l'unanimité, le Président à recruter le candidat remplissant les conditions et les compétences nécessaires à l'occupation du poste d'Ingénieur Chargé de mission, en tant que titulaire ou un contractuel de droit privé tel que cité précédemment, dans le cas où aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction publique,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé sur cet emploi, ces derniers seront inscrits au budget (chapitre 012)

Extrait certifié conforme  
La Veuve, le 25 septembre 2023

Le Président  
Julien VALENTIN

